



GARANTIR TOUTES LES SÉCURITÉS

le projet **en** commun

Tome 2/3

Envisager l'avenir, vivre les uns avec les autres, considérer l'autre comme un semblable et non comme un ennemi, prendre soin de nous et de notre environnement supposent que soient garanties les sécurités du quotidien, les droits fondamentaux.

Ne pas craindre d'être empoisonné-es quand nous mangeons ou quand nous respirons, connaître l'origine de ce que nous consommons, être à l'aise sur l'espace public, savoir le partager, s'y rencontrer pour le bien de tous sont des marques de bien-être.

Le quotidien de nombre d'entre nous est difficile, les fins de mois de véritables casse-têtes. S'alimenter, se loger, se soigner, se confronter sans cesse au « tout marchand » n'est pas une fatalité.

Les politiques ultralibérales mises à l'œuvre par le gouvernement visent à détruire les acquis sociaux, notre système de santé, de retraite, de logement social, de solidarité entre les générations. Jamais un gouvernement n'avait été aussi brutal. C'est pourquoi nous proposons une politique visant à « Garantir toutes les sécurités » à travers de nombreuses propositions concrètes pour améliorer la qualité de la vie quotidienne de toutes et tous.

Pratiquer la solidarité plutôt que le chacun pour soi. Voilà notre volonté de tous les jours.

Sécurité publique (en collaboration avec l'Etat dont c'est la responsabilité), sécurité sanitaire (défendons notre hôpital et la clinique mutualiste), sécurités sociale, alimentaire, routière et des mobilités sont nécessaires à l'émancipation et au bien vivre ensemble. Un « pack gratuité » soutiendra le pouvoir d'achat des plus démunis.

**GRENOBLE
COMMUN**
en

GARANTIR LES SÉCURITÉS DES PERSONNES ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- L'ÉDUCATION ET LA PRÉVENTION D'ABORD
- ORGANISER DES ASSISES DE LA NUIT
- PRIVILÉGIER LA PRÉSENCE HUMAINE
- ASSURER LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES

- LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES À TOUTES LES PERSONNES
- AGIR CONTRE L'EMPRISE DES TRAFICS DE DROGUE
- SANCTIONNER POUR CHANGER LES COMPORTEMENTS
- CRÉER UNE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT MÉTROPOLITAINE DOTÉE D'EFFECTIFS NOUVEAUX ET DÉDIÉS
- RENFORCER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

GARANTIR LA SÉCURITÉ DES MOBILITÉS

- SÉCURISER LES PIÉTONS ET ÉTENDRE LA MODÉRATION DE LA VITESSE ÉDUCER AU CODE DE LA RUE ET PERMETTRE À TOUTES D'APPRENDRE LES MOBILITÉS ACTIVES
- ADOPTER UNE STRATÉGIE DE SÉCURISATION DES CYCLISTES (ET PARTICULIÈREMENT DES NOUVEAUX CYCLISTES)
- LUTTER CONTRE LES VOLS DE VÉLOS
- RENFORCER LE RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN
- PROMOUVOIR LA VOITURE COMME MOYEN DE TRANSPORTS PARTAGÉ

GARANTIR LES SÉCURITÉS SOCIALES

- LA DÉFENSE DES DROITS COMME SOCLE FONDAMENTAL
- SERVIR, PROTÉGER, SOUTENIR, VALORISER
- ADOPTER UN PACTE DES SERVICES PUBLICS SOLIDAIRES
- PROTÉGER L'ACTIVITÉ FACE À L'ULTRALIBÉRALISME
- POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DANS LA REVENDICATION DE LEURS DROITS
- FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET PROTÉGER LES PERSONNES ÂGÉES
- GARANTIR UN REVENU AUX PAYSANS DE LA MÉTROPOLE
- GARANTIR UN TOIT À TOUTES ET TOUS
- GRENOBLE, TERRE D'HOSPITALITÉ
- LES « VOLONTAIRES DE GRENOBLE »

GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- FAVORISER UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ À TOUTES ET TOUS
- ACCOMPAGNER LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ALIMENTATION LOCALE

GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE

- SENSIBILISER ET AIDER
- TRAVAILLER MIEUX
- GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS
- ÉLIMINER LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT DES GRENOBLOIS-ES AVEC LE « PACK GRATUITÉS »

- FAVORISER L'ACCÈS AUX MOBILITÉS ACTIVES ET PARTAGÉES
- LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT

GARANTIR LES SÉCURITÉS DES PERSONNES ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

L'ÉDUCATION ET LA PRÉVENTION D'ABORD

- Mettre en place des cellules de veille « jeunes majeurs » pour individualiser le suivi et ajuster les réponses ;
- Développer de l'accueil des Travaux d'Intérêt Général, encourager des alternatives à la prison, soutenir les missions locales ;
- Prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics de drogue en :
 - formant les professionnels confrontés à ces phénomènes afin de les soutenir dans le maintien d'une posture éducative ;
 - prévenant les conduites addictives : plan de prévention et de réduction des risques conçu avec la mission Interministérielle de lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives.

ORGANISER DES ASSISES DE LA NUIT

- Créer un espace de coordination entre les acteurs de la nuit (bars, discothèques, etc.) et ceux des sécurités, pour partager un constat partagé des lieux et des moments à apaiser et mettre en place collectivement des outils d'apaisement, de médiation, et d'animation de l'espace public et de la vie nocturne. Au-delà des enjeux de tranquillité publique, ces assises de la nuit permettront d'engager un travail sur les temps de la ville, 24h/24H, toutes saisons (métiers nocturnes, usages, etc.), en s'inspirant des « bureaux des temps » déjà existants dans de nombreux territoires.

PRIVILÉGIER LA PRÉSENCE HUMAINE

- Maintenir un effectif de 100 policiers municipaux ;
- Renforcer de 30% la présence de la police municipale au contact des Grenoblois-es grâce à au déploiement complémentaire d'une police de l'environnement (pour lutter contre les dégradations de l'environnement, pollutions, etc.) à l'assermentation d'agent-es pour verbaliser les incivilités (tags, mégots, débris, etc.) et au déploiement de contrôle automatisé et de la verbalisation à distance pour réduire les violences routières. Ces renforts permettant ainsi de renforcer la police municipale sur ses missions de tranquillité publique et de proximité ;
- Poursuivre le travail engagé avec l'Etat pour renforcer les forces de Police nationale suite aux 100 effectifs supplémentaires déployés entre 2015 et 2019.

ASSURER LA SÛRETÉ (PRÉVENTION SITUATIONNELLE) ET LA SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

- Multiplier des audits de sûreté pour penser l'organisation des espaces dans une logique d'abaissement de l'insécurité ;
- Poursuivre le déploiement de la vidéosurveillance dans les bâtiments publics et espaces fermés ;

- Poursuivre le Plan Lumière de rénovation du parc d'éclairage public de la ville de Grenoble en réaffirmant ses objectifs de sobriété énergétique, d'évolutivité et de cohérence avec les usages des espaces éclairés la nuit, tout en limitant la pollution lumineuse.

PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES À TOUTES LES PERSONNES

- Créer un lieu unique pour l'accueil de toutes les victimes de violences, ouvert 24h/24 et 7j/7 avec une permanence juridique, en lien avec les Maisons des Habitant-es ; créer du lien entre tous les acteurs de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'aide aux personnes ;
- Multiplier les refuges en ville en partenariat avec les établissements ouverts la nuit (cafés, restaurants, commerces et lieux publics municipaux) par la mise en place d'une convention « zone safe » ;
- Prévoir des actions de sensibilisation et de formation auprès des personnels des MDH, des commerces, etc. Former et sensibiliser les agents, particulièrement ceux de la police municipale susceptibles d'accueillir des victimes ;
- Doubler les places en logement « refuge » pour mettre à l'abri les victimes dans des conditions dignes et sereines ;
- Mettre en place le dispositif « Grenoble sans relous » : formation s'adressant aux agent-es d'accueil et d'intervention de la puissance publique, distribution de « sifflets d'alerte » pour alerter toute agression sexiste ou sexuelle sur l'espace public ;
- Lancer une grande campagne d'information et de communication (lors de la semaine internationale du droit des femmes) sur les recours possibles en cas d'agression ;
- Dans les transports, rendre visible les boutons d'appel aux conducteurs, créer un système d'alerte dans l'application « Pass Mobilités » et former les contrôleurs et contrôleuses pour accroître la verbalisation des actes sexistes.

AGIR CONTRE L'EMPRISE DES TRAFICS DE DROGUE

- Réinvestir les lieux publics touchés par les trafics de drogue :
 - prévoir des aménagements, éclairages et mobiliers urbains spécifiques ;
 - associer les habitants à des dispositifs évènementiels ou pérennes de réappropriation du quartier ;
 - renforcer l'usage public des lieux touchés par le trafic (exemple : Fête Les 4 saisons à St Bruno, La Dragonne, etc.)

SANCTIONNER POUR CHANGER LES COMPORTEMENTS

- Verbaliser systématiquement les comportements dangereux des automobilistes, des cyclistes, les nuisances sonores, etc.
- Recourir aux dispositifs automatiques de sécurité routière : augmentation des radars pédagogiques pour faire ralentir, expérimentation de radars à vitesse en ville pour sanctionner les excès de vitesse et installation de radars à feu de circulation ;

- Sanctionner les stationnements gênants ou dangereux, surveiller les zones à trafic restreint, garantir le respect de la voie de covoiturage sur l'A480 par la verbalisation à distance. Ces dispositifs efficaces et économes en moyens humains permettent de réserver la police municipale à des missions de proximité auprès des habitants.

CRÉER UNE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT MÉTROPOLITAINE DOTÉE D'EFFECTIFS NOUVEAUX ET DÉDIÉS

- Recruter de nouveaux effectifs en supplément des effectifs de police municipale des communes pour lutter contre les dépôts sauvages, les incivilités environnementales, faire respecter le règlement local de publicité intercommunal, veiller au respect du tri des déchets, de la biodiversité, de la qualité des eaux et des rivières, contribuer à la lutte contre la prolifération des moustiques tigres.

RENFORCER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

- Homogénéiser le contrôle et les sanctions des commerces, lieux de rassemblement ou activités pouvant susciter du trouble à l'ordre du public particulièrement la nuit dans une logique de compatibilité avec la quiétude du voisinage ;
- Développer les contrôles d'hygiène et de limitation du bruit ;
- Lutter contre le logement insalubre et les marchands de sommeil.

GARANTIR LA SÉCURITÉ DES MOBILITÉS

SÉCURISER LES PIÉTONS ET ÉTENDRE LA MODÉRATION DE LA VITESSE

- Renforcer la signalétique, résorber et ne plus réaliser d'aménagements cyclables sur trottoirs ;
- Multiplier les zones de rencontres limitées à 20 km/h au cœur des quartiers pour sécuriser la cohabitation des piétons, des cyclistes et des automobilistes ;
- Augmenter encore le nombre de rues limitées à 30 km/h pour diminuer le bruit et améliorer la sécurité routière, généraliser le 70 km/h sur toutes les voies périphériques métropolitaines.

ÉDUQUER AU CODE DE LA RUE ET PERMETTRE À TOUS-TES D'APPRENDRE LES MOBILITÉS ACTIVES

- Déployer une campagne annuelle grand public sur la sécurité routière et le code de la rue, construire un partenariat avec les auto-écoles et les acteurs de la prévention de la sécurité routière ;
- Généraliser l'apprentissage du "savoir rouler" avant l'entrée en 6ème, en partenariat avec le rectorat et les associations. Multiplier les opérations de "Remise en selle" afin d'augmenter l'utilisation du vélo, en lien avec les associations de la mobilité douce ;
- Promouvoir le vélo comme un des moyens de faire face au sentiment d'insécurité en ville, notamment pour les femmes.

ADOPTER UNE STRATÉGIE DE SÉCURISATION DES CYCLISTES (ET PARTICULIÈREMENT DES NOUVEAUX CYCLISTES)

- Doublement des "Chronovélos" à l'échelle de Grenoble et de la Métropole, accompagné de végétalisation et trottoirs agréables,
- En complément, création d'un réseau "Proxivélos" de pistes cyclables de desserte locale des quartiers, permettant de sécuriser les déplacements du quotidien
- Déployer des points de location des métrovélos dans les différentes communes de la région grenobloise et soutenir le développement des ateliers vélos mobiles ou sédentaires
- Élargir la possibilité de transport de vélos dans les transports en commun (bus, cars, tram, câble)

LUTTER CONTRE LES VOLS DE VÉLOS

- Multiplier le nombre de parkings sécurisés et déployer l'aide métropolitaine pour les parkings à vélos dans les immeubles collectifs lors de leur rénovation ;
- Communiquer sur les nouveaux systèmes d'identification et de marquage des vélos, qui seront obligatoire à partir de 2021 ;
- Faciliter le marquage des bicyclettes pour tous-tes chez Métrovélo et chez des partenaires du vélo.

RENFORCER LE RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN

- Augmenter la fréquence des transports les week-ends, élargir les horaires de nuit des lignes, coordonner les horaires avec les salles de spectacle et de concert et créer un service fonctionnant 24h/24 ;
- Développer le service pour les personnes à mobilité réduite et élargir la gratuité des accompagnants ;
- Élargir la possibilité de transport de vélos dans les transports en commun (bus, cars, tram, câble) et généraliser les détecteurs d'angle-morts sur les bus pour sécuriser piétons et cyclistes ;
- Généraliser les voies de circulation réservées aux bus et cars et leur priorité aux feux, garantir leur respect par la verbalisation ;
- Fiabiliser et développer l'offre ferroviaire avec un « RER » desservant au ¼ d'heure les axes Rives - Brignoud (avec nouvelle halte à Domène), Saint-Marcellin - Gières et à la demi heure Grenoble - Clelles (avec une nouvelle halte à Champ-sur-Drac et à Pont-de-Claix) ;
- Mailler et cadencer les lignes de tramway pour passer de 5 à 8 lignes et relier Saint-Martin-d'Hères à l'Hôpital Michalon et à Fontaine, le Sud de Grenoble à la Presqu'île et au Campus, prolonger le tramway vers Pont de Claix et créer un tram-train pour desservir Vizille ;
- Construire le câble pour relier Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-le-Vinoux ;
- Créer un nouveau Pôle d'Échange au Charmeyran à la Tronche et requalifier les principaux pôles d'échange (Grand Place, Alsace Lorraine, La Poya, Lesdiguières, gare d'Échirolles, etc.) ;
- Créer deux lignes de TramBus (l'un reliant Montbonnot à la Presqu'île - grâce à un nouveau franchissement sous les voies ferrées pour les bus, cars et modes actifs) et l'autre dans le cadre de GrandAlpe sur l'avenue Europe-Esmonin ;
- Transformer la Proximo 12 et Chronobus 8 ;
- Remplacer les petites rames de tramway par des rames de grande capacité, et étudier l'électrique, l'hybride GNV-électrique, l'hydrogène et le trolley pour remplacer les derniers bus diesel.

PROMOUVOIR LA VOITURE COMME MOYEN DE TRANSPORTS PARTAGÉ

- Créer un service public du covoiturage : application sécurisant les identités, bornes dans l'espace public, indemnisation des covoitureurs, généralisation du forfait mobilité durable par les employeurs ;
- Passer de 200 à 1 000 voitures en libre-service pour une voiture accessible à moins de 15 minutes de chez soi ;
- Créer un "Pass Mobilité" offrant la possibilité d'utiliser tous les services (vélos, voitures en libre-service, transports publics, train, covoiturage, stationnement, taxis, etc.) avec des offres combinées.

GARANTIR LES SÉCURITÉS SOCIALES

LA DÉFENSE DES DROITS COMME SOCLE FONDAMENTAL

Aujourd'hui de nombreux droits fondamentaux ne sont pas garantis par les institutions dont c'est le rôle (logement, hébergement, prise en charge des mineurs, santé, etc.). La Ville de Grenoble s'engage à :

- Réaffirmer ces droits et ces obligations en interpellant voire en engageant des actions contre les institutions défaillantes ;
- Tenter de faire évoluer les lois et le droit en lien avec les associations et les fédérations lorsque ceux-ci ne semblent pas adaptés ou engendrent des situations d'injustices sociales. C'est le cas avec l'arrêté anti-mise à la rue lors de procédure d'expulsion. D'autres exemples seront envisagés tels que Ville Solidaire, création d'ANVITA, remise de la médaille de la Ville à Cédric Herrou, SOS Méditerranée, etc.) ;
- Organiser chaque année un forum des droits avec les personnes concernées, les associations, les professionnels du droit, de la recherche, de l'action sociale ;
- Poursuivre sa lutte pour l'accès aux droits et contre le non-recours formation des agents. Généraliser la Caravane des Droits, consolider l'équipe juridique Mobile, nourrir et s'appuyer sur le Conseil Départemental d'accès aux Droits (CDAD) que la Ville vient d'intégrer.

SERVIR, PROTÉGER, SOUTENIR, VALORISER

- Garantir une nourriture de qualité et une tarification solidaire dans la restauration : cantines scolaires, cantine des agents municipaux, etc.
- Poursuivre l'investissement dans les crèches pour les rendre plus adaptées aux besoins. Un projet éducatif mobilisateur pour les personnels et les parents sera impulsé dès le début du mandat. L'accès solidaire (priorité sociale et tarifs au QF) sera maintenu en veillant à la mixité sociale ;
- Protéger les établissements du grand âge comme les EHPAD en coopérant avec le secteur public et mutualiste pour les préserver des acteurs lucratifs ;
- Parcours de l'hébergement d'urgence au logement social stable : logement d'abord, baux glissants, intermédiation locative ;
- En lien avec les bailleurs sociaux, mettre en place un service pour accompagner les ménages en procédure d'expulsion afin qu'ils ne se retrouvent pas à la rue. Proposer de les accompagner vers des dispositifs permettant d'être relogés vers des lieux d'hébergement proche du domicile.

ADOPTER UN PACTE DES SERVICES PUBLICS SOLIDAIRES

- Harmoniser les tarifications solidaires pour sortir d'une logique de statut (être au RSA, à l'AAH, demandeur d'asile, etc.) et aller vers une logique de revenu (intégrant le seuil de pauvreté et le revenu médian comme deux lignes structurantes) ;
- Améliorer les conditions des travailleur-ses précaires dans tous les services publics comme cela a déjà été engagé depuis 2014 au sein de la Ville : horaires, formation, salaires, durée du contrat, etc.

PROTÉGER L'ACTIVITÉ FACE À L'ULTRALIBÉRALISME

- Se mobiliser et soutenir collectifs de citoyen-nes et associations déjà engagés dans le dispositif Territoire Zéro Chômeur Longue Durée pour le mettre en œuvre sur certains secteurs de Grenoble ;
- Veiller à ce que sur les grands chantiers, des emplois soient réservés aux Grenoblois-es voire aux habitant-es des secteurs où sont réalisées les opérations ;
- Lutter contre la pauvreté des jeunes :
 - via la cellule de veille Jeunes Majeurs et l'analyse fine menée par le CCAS sur le non recours au droit sur les jeunes « à la rue » ;
 - porter une attention particulière aux jeunes qui sortent de l'aide sociale à l'enfance sans prise en charge par le conseil départemental pour leur permettre d'obtenir une garantie de revenu en mobilisant des dispositifs existants comme la garantie jeune, l'alternative à la manche etc.
 - garantir un revenu aux jeunes sortants de l'ASE sans accompagnement, en s'appuyant sur les dispositifs de droits communs comme la garantie jeunes ou en permettant l'octroi une allocation.
- Répondre aux problèmes de logement des jeunes :
 - soutenir le recours aux colocations (dans les parcs public et privé) et sous des formes solidaires comme les colocations intergénérationnelles ;
 - inciter au maintien et à la création de chambres CROUS peu chères.

POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DANS LA REVENDICATION DE LEURS DROITS

- Pérenniser et renforcer les équipes de médiateurs pairs et inciter le centre de santé universitaire à faire de même. Intervenir auprès du rectorat pour accélérer les demandes de scolarisation des jeunes migrant-es ;
- Renforcer la présence locale de correspondant-es jeunesse pour informer et suivre de manière personnalisée les jeunes qui en ont besoin ;
- Développer les compétences en langues étrangères des équipes, pour limiter la barrière de la langue dans les démarches et les échanges avec les personnes accompagnées.

FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET PROTÉGER LES PERSONNES ÂGÉES

- Soutenir des expérimentations de dispositifs de tutorat entre citoyen-nes ;
- Recourir à des médiateur-trices pour mettre en place des systèmes d'entraide intergénérationnelle ;
- Faciliter l'accès des personnes âgées aux soins et à proximité de leur lieu de résidence ;

- Faciliter l'admission des animaux de compagnie dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les résidences autonomes ;
- En matière de commerce, créer une aide fléchée vers la livraison à domicile via une plateforme éthique, imaginer une aide adaptée aux ainé-es pour se faire livrer leur courses ou pour les aider à les faire en centre-ville ;
- Prendre soin de nos ainé-es en valorisant les aidants familiaux, en développant les lieux intergénérationnels et en favorisant leur intégration dans le quartier ;
- Accompagner la création d'emplois pour les jeunes en difficulté/précarité dans le service aux personnes âgées.

GARANTIR UN REVENU AUX PAYSANS DE LA MÉTROPOLE

- Il s'agira d'une expérimentation, accompagnée par des chercheurs en économie. Les agriculteurs sont aujourd'hui 220 sur le territoire, l'objectif est de leur garantir un revenu de 855 euros (au-delà donc du seuil de pauvreté), soit 0,5% du budget de la Métro, en partenariat avec la MSA, le Conseil départemental et les mutuelles. Nous œuvrerons pour la création d'une coalition des collectivités (Paris, Nantes, Lille) qui expérimentent un tel dispositif à l'échelle nationale pour faire bouger l'État sur ces sujets.

GARANTIR UN TOIT À TOUTES ET TOUS

- Atteindre 30% de logements sociaux en 2030 : de 21,7% de logements sociaux en 2014, Grenoble est passée à 23.5% aujourd'hui. Nous devons accélérer pour atteindre 25% en 2025 et viser 30% en 2030 ;
- Développer l'habitat participatif dans les opérations d'aménagement. Nous lui réserverons des terrains dans les opérations d'aménagement, y compris pour de l'habitat participatif social ;
- Éviter les expulsions forcées en mobilisant un fond dédié et aider au relogement.
- Mobiliser des locaux vacants et les mettre à disposition d'associations pour répondre aux besoins d'hébergement ou de mise à l'abri des personnes sans-abri ;
- Soutenir l'implantation de centres d'accueil et d'hébergement pour les personnes demandeuses d'asile, migrantes et les sans domiciles ;
- Soutenir le maintien à domicile des personnes âgées notamment en développant les réalisations d'appartements regroupés et de services partagés où les habitants sont locataires et organisent des services d'aide à domicile ;
- Continuer à produire 100 % de logements accessibles en lien avec les bailleurs sociaux et signer une charte avec les promoteurs privés. Créer une aide pour la mise en accessibilité des logements sociaux existants ;
- Participer au dispositif de « résorption des bidonvilles » qui, via les services relevant de la politique du "Logement d'abord", permet de proposer de vrais logements aux personnes concernées. Possibilités de conventionnement précaire dans les bâtiments vacants ;
- Porter à la Métropole l'augmentation des aides financières à la réhabilitation des logements sociaux. Pour les logements privés : la cellule mal-logement de la Métropole (nouvellement créée fin 2019) coordonnera des actions de repérage, accompagnement/soutien des locataires pour obtenir la réalisation des travaux, accompagnement des propriétaires pour obtenir les aides financières existantes.

- Lutter contre les marchands de sommeil, pourvoyeurs d'habitats indignes et de passoires énergétiques.

GRENOBLE, TERRE D'HOSPITALITÉ

- Ouvrir une « Maison de l'hospitalité » copilotée avec les associations pour proposer des services auxquels tous les migrant-es auront droit (aide juridique, médicale, apprentissage du français, numérique, pratiques culturelles et sportives, etc.) ;
- Ouvrir un « Musée des migrations » pour rendre hommage aux diasporas qui ont fait, et continuent de faire, Grenoble ;
- Créer un « passeport métropolitain » pour ouvrir des droits à tous les services publics de la Métropole et faciliter les démarches administratives ;
- Favoriser les échanges internationaux des jeunes et favoriser le droit des femmes dans les pays de la coopération ;
- Amplifier les « Jeudis de l'international » avec des débats d'actualité.

LES « VOLONTAIRES DE GRENOBLE »

- Pour les bénévoles des associations contribuant au bien commun et reconnues comme telles, pour la participation aux actions civiques organisées par la commune (participation aux conseils citoyens, aux jurys citoyens, aux journées de ramassage des déchets, etc.), il sera possible de compter les heures d'engagement. Au delà de certains seuils, définis avec les partenaires, ce statut permettra une reconnaissance sans toutefois marchandiser les activités. L'ensemble des volontaires de Grenoble (sapeur-pompiers, services civils volontaires...) seront réunis une fois par an pour être remerciés.

GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

FAVORISER UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ À TOUTES ET TOUS

- Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et à une alimentation locale et de qualité par le versement d'une allocation en monnaie locale sur critères sociaux. Ce chèque permettra également de soutenir les commerces de proximité et les producteurs locaux ;
- Défendre le repas à 0,80 euros dans les cantines scolaires

ACCOMPAGNER LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ALIMENTATION LOCALE

- Participer activement au Projet Alimentaire interterritorial pour construire un nouveau système alimentaire durable (éducation alimentaire, préservation du foncier agricole, valorisation des savoir-faire, production locale, enjeux logistiques, installation de nouveaux agriculteurs...) ;
- Soutenir les plateformes permettant de fiabiliser l'approvisionnement de gros volumes et de nombreuses structures proposant des services et des facilités logistiques pour les acteurs du territoire (livraison, gestion, comptabilité, stockage, commandes, etc.).

GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE

SENSIBILISER ET AIDER

- Reprendre le travail partenarial, notamment avec les centres de santé, pour une mise en place progressive d'une mutuelle communale pour les Grenoblois.es, pour bénéficier de tarifs mutualistes plus avantageux ;
- Face au risque de devenir un désert médical, élaborer un plan des aides à la création de centres pluridisciplinaires de santé, faciliter l'accès aux locaux, accompagnement de projets dans les différents secteurs de la ville. Favoriser la mise en œuvre de projets visant à promouvoir une dentisterie accessibles à toutes et tous.

TRAVAILLER MIEUX

- Encourager l'ouverture de tiers lieux sur la Métropole permettant le télétravail sans être isolé et de réduire ses déplacements.
- Épauler les demandeurs de titre de séjour dans leurs démarches juridiques pour permettre notamment la régularisation des travailleurs sans papier afin qu'ils bénéficient des mêmes droits et rémunération que les travailleurs européens.
- Développer l'accès à l'emploi public pour les personnes reconnues comme travailleur handicapé (RQTH) et sensibiliser les employeurs du territoire.

GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS

- Expérimenter en partenariat avec les professionnels de santé et l'Agence Régionale de Santé un dispositif « Sport-Santé sur ordonnance »
- Poursuivre le soutien au réseau de centres de santé de l'AGECSA.
- Devenir « Ville aidante Alzheimer » : déploiement d'actions en faveur des personnes malades et de leurs familles.

ÉLIMINER LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

- Interdire pour tout nouvel équipement les pelouses synthétiques à base de pneu. Prioriser l'achat de matériaux sans perturbateur endocrinien dans l'ensemble de la commande publique de la Ville et de la Métropole.
- Sensibiliser les jeunes grenoblois-es en fin de scolarité primaire à l'usage de protections périodiques réutilisables afin de lutter contre les perturbateurs endocriniens, la précarité menstruelle et les déchets.

SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT DES GRENOBLOIS-ES AVEC LE « PACK GRATUITÉS »

FAVORISER L'ACCÈS AUX MOBILITÉS ACTIVES ET PARTAGÉES

- Mettre en place la gratuité des transports en commun de manière progressive en commençant par la gratuité totale pendant les week-ends ;
- Donner un accès gratuit pendant 1 an aux locations de Métrovélo ;
- Proposer 5 journées découvertes gratuites à choisir dans une année pour les vélos spéciaux (vélo cargo, métrovélo électrique, etc.) ;
- Rendre accessible la conduite accompagnée sur les voitures d'autopartage et ainsi faciliter l'accès au permis de conduire ;
- Mettre en place une tarification solidaire pour les voitures en autopartage.

LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT

- Quintupler la part de logements qui permettent aux personnes les plus précaires d'avoir un reste à payer nul ou quasiment nul une fois les APL déduites ;
- Franchir la dernière marche vers l'encadrement des loyers pour le rendre effectif d'ici 2021 et lutter ainsi contre les abus pratiqués.